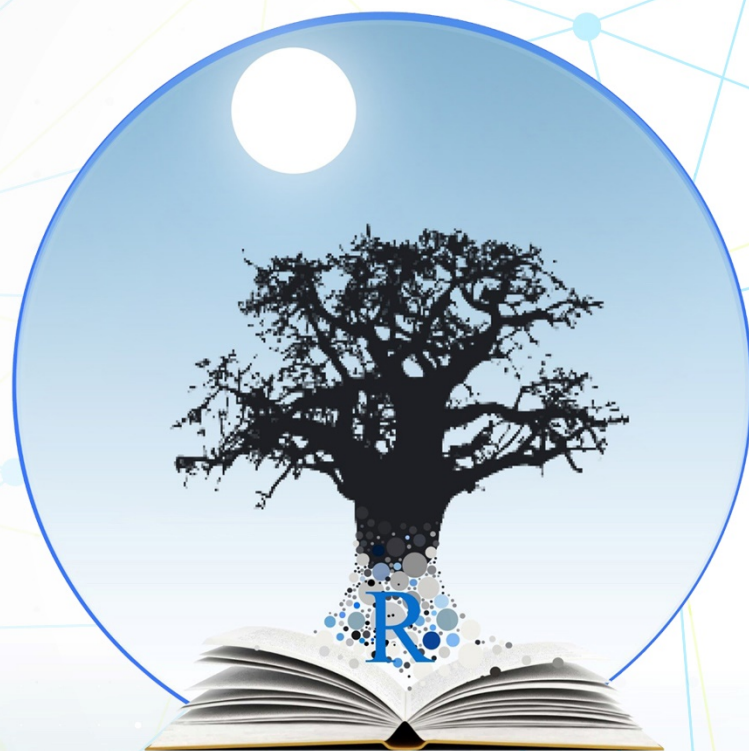


REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 6 décembre 2023

REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 6 décembre 2023

REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION

ISSN : [2617-7560](https://doi.org/10.26907/2617-7560)

DIRECTEUR DE PUBLICATION : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

DIRECTEUR DE RÉDACTION : PROFESSEUR JEAN-CLAUDE OULAI

COMITÉ SCIENTIFIQUE

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. MAKOSSO JEAN-FÉLIX, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

PROF. ABLOU CAMILLE ROGER

PROF. KOUAMÉ KOUAKOU

PROF. JEAN-CLAUDE OULAI

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR NIAMKEY AKA, MCU

DR OUMAROU BOUKARI, MCU

COMITÉ DE LECTURE

PROF. IBO LYDIE

PROF. KOFFI EHOUMAN RENÉ

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE, MCU

DR ASTÉ N'CHO JEAN-BAPTISTE, MCU

DR IRIÉ BI TIÉ BENJAMAIN

DR ADJUÉ ANONKPO JULIEN

DR COULIBALY DAOUA

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

MARKETING & PUBLICITÉ : DR KOUAMÉ KHAN

INFOGRAPHIE / WEB MASTER : DR TOURÉ K. D. ESPÉRANCE / SANGUEN KOUAKOU

ÉDITEUR : DSLC

TÉLÉPHONE : (+225 01 40 29 15 19 / 07 48 14 02 02)

COURRIEL : soumission@relacom-slc.org

INDEXATION : <https://journal-index.org/index.php/asi/article/view/12689>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/352725>

SITE INTERNET : <http://relacom-slc.org>

LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

Le Comité de Rédaction

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

1. Gbandi ADOUNA / Mimboade BAKPA (Université de Kara, Togo)
**Imparisyllabicit , rudiment pour l' tude du verbe en Ncam (Bassar),
langue Gur du Togo et du Ghana** 10
2. AHIZI Anado Jean Michel (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -C te d'Ivoire)
**Analyse de contenu simplifi e des messages publicitaires des
universit s et grandes  coles priv es de C te d'Ivoire** 23
3. Abdourahmane BA (Universit  Assane Seck, Ziguinchor-S n gal)
**Du salafisme   l'islamisme politique ou l' mergence de mouvements
politico-religieux d'inspiration salafiste : le cas des fr res musulmans en
Egypte** 36
4. Jacques BARRO (Universit  Norbert Zongo, Koudougou-Burkina Faso) /
Oboussa SOUGU  (Centre Universitaire de Banfora, Burkina Faso)
**La guerre civile vend enne dans *Quatrevingt-treize* : analyse figurative et
horizons pragmatiques** 51
5. Ars ne BL  KAIN (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -C te d'Ivoire)
**Ebolavirus et coronavirus dans le roman africain ou l'adversit  comme
adjuvant remanent de la renaissance africaine** 68
6. Babacar FAYE / Mame Birame N'DIAYE (Universit  Cheikh Anta Diop, Dakar-
S n gal)
**La probl matique de l'aidance familiale au S n gal : pratiques, attitudes
linguistiques et repr sentations sociales dans l'espace public et familial
  Dakar** 82
7. Anicette Imbie AMON  pse. FOLOU (Universit  Alassane Ouattara, Bouak -
C te d'Ivoire)
**De l'influence des m dias sociaux sur la performance acad mique des
 tudiants du d partement des sciences du langage et de la
communication (DSLCL)** 91
8. GAYE Ndickou (Universit  Cheikh Anta Diop, Dakar-S n gal) / LELOUP
Fabienne (Universit  Catholique de Louvain-Mons, Belgique)
**Le r le des associations environnementales locales dans la gestion des
ressources naturelles dans le delta du saloum : cas des villages de
Dionewar et de Toubacouta** 103

9. GOHI Lou Gobou Bien-Aimée (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
La cacao-culture en Côte d'Ivoire : Informer, éduquer et communiquer en matière de changement climatique 118
10. Gashella Princia Wynith KADIMA-NZUJI (Université Marien Nguabi, Brazzaville-Congo)
Lumières des temps perdus de Henri Djombo : une socialité littéraire autour du progrès 131
11. KASSI Yao Germain / ATSE Achi Amédée-Pierre (Université Péléforo Gbon Coulibaly, Korhogo-Côte d'Ivoire)
Regard socio-anthropologique du mécanisme traditionnel de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement chez les Senoufo : cas de la localité de Waraniéné (Côte d'Ivoire) 141
12. Krouyé Constant KOFFI (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
Dialectique de l'angoisse et du repentir vers une humanité apaisée 157
13. Vassiriki KONÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
L'élection d'un roi au Dahomey ou la dramatisation d'un processus successoral en Afrique 172
14. Haoua NANA (Université Norbert Zongo, Koudougou-Burkina Faso)
Dokamisa ou l'identité mémorielle africaine : la cure griotique comme stratégie discursive dans Soleils de Dani Kouyaté 186
15. NIAMKEY Aka / OUATTARA Sekou (Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire)
La confiance dans le recouvrement des ressources communales en Côte d'Ivoire : analyse et perspectives communicationnelles 196
16. Kouassi Clément N'DOUA (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Coup d'Etat militaire : politique du sens ou sens de la politique 206
17. N'Guessan Anatole N'DRI (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Memoria y conciencia nacional en Corona de fuego de Rodolfo Usigli 217
18. Andromy Thomas N'GORAN (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Archives du Conseil Régional de Gbêkê : approche analytique d'une décennie de gestion et de conservation documentaire 230

19. Nangahouolo Oumar SORO (Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny, Yamoussoukro-Côte d'Ivoire)
Des facteurs explicatifs à la question de la représentation sociale de l'insalubrité à Yamoussoukro 244

20. Kignigouoni Dieudonné Espérance TOURÉ / Essoh Mame Diouman DIAGNE (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Abidjan-Côte d'Ivoire)
Le *Boloye*, une source de création plastique en design textile pour la dynamique de l'industrie de la mode en Côte d'Ivoire 253

COUP D'ÉTAT MILITAIRE : POLITIQUE DU SENS OU SENS DE LA POLITIQUE ?

Kouassi Clément N'DOUA
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)
clemkouassi@yahoo.fr

Résumé :

Cette contribution invite à appréhender les coups d'États, qu'ils soient militaires ou civils, comme une nouvelle donnée de la gouvernance politique. Une phénoménologie de la vérité relationnelle entre coup d'État et démocratie devrait, si la logique démocratique doit primer, nous conduire nécessairement à un constat : celui d'un couple voué à la non-existence, disons au divorce. Pourtant, le contexte actuel du fonctionnement de certains États Africains, gangrenés, par la corruption, le népotisme, les fossoyeurs de la chose publique, oblige à transcender cette vérité a-priorique tout en essayant de néantiser certains interdits et à penser sinon à re-penser le couple Armée et Politique. Dans une approche phénoménologique et herméneutico-sociologique, cette étude vise à avoir une méditation silencieuse : laquelle méditation invite à re-penser, en profondeur et en son versant métaphysique, la récurrence des coups d'États qui refait surface dans notre Afrique.

Mots Clés : Armée, Coups d'État militaire, Démocratie, Métaphysique, Politique du sens

Abstract:

This paper invites us to understand coups d'état, whether military or civil, as an integral part of governance. A phenomenology of the relational truth between coup d'état and democracy should, if democratic the logic is to prevail, necessarily lead us to an observation: that of a couple doomed to non-existence, let's say to divorce. However, the current context in which certain African states are operating, gangrened by corruption, nepotism and the gravediggers of public affairs, means that we must transcend this biased truth, while trying to negate certain prohibitions and to think, if not rethink, the relationship between the army and politics. Using a phenomenological and hermeneutic-sociological approach, this study aims to provide a silent meditation: a meditation that invites us to rethink the metaphysical side of the recurrence of coups d'état.

Keywords: Army, Coups d'état, Democracy, Metaphysics, politics of meaning

Introduction

Dans la plupart des pays africains subsaharien, nous constatons un fait notoire : l'armée est devenue un gestionnaire incontournable du pouvoir d'État au lieu d'être ce moyen de défense du territoire national. En dépit de l'adhésion aux principes de la démocratie et de l'État de droit dans les années 1990, la vie politique dans les pays d'Afrique subsaharienne reste encore rythmée par une intrusion régulière de l'armée dans le champ politique. Or, « le nouveau constitutionnalisme » (K. Ahadzi, 2002, p. 35) était censé mettre fin à la violence comme moyen d'accession au pouvoir et à faire de l'élection la source unique de la légitimité. Pourtant, les coups d'État militaires n'ont véritablement jamais cessé. Ils semblent même connaître un regain d'intensité depuis quelques années. L'intervention périodique et « spectaculaire » de l'armée dans le champ politique remet en cause le processus démocratique amorcé depuis la fin des années 80. Cette récurrence ou résurgence de l'intervention de l'armée conforte et réconforte l'idée que l'Afrique serait condamnée, tout au long de son histoire

contemporaine, au régime autoritaire et aux aventures non démocratiques. Est-il vraiment utile de rappeler, ici, l'incompatibilité de principe entre la démocratie et la violence armée ? Dans ce sens, la démocratie pose le principe du rejet de tout recours à la force militaire au profit d'une normativité juridique des situations relationnelles entre acteurs politiques. Elle, la démocratie, pose et impose que le pouvoir d'État s'acquiert, non par les armes, mais par les urnes, sur fond du jeu pacifié des rapports politiques conflictuels par la médiation d'élections disputées. Cependant, une phénoménologie de la vérité relationnelle entre démocratie et armée devrait, si la logique démocratique devait primer, nous conduire nécessairement à un constat : celui d'un couple voué à la non-existence, disons en un mot au divorce. Ce divorce est d'autant plus présent lorsqu'on a affaire à une dictature féroce où les libertés individuelles sont astreintes. En un tel sens, le contexte actuel de certaines de nos vérités étatiques, telles que mentionnées, oblige à transcender cette vérité a-priorique tout en essayant de néantiser certains interdits et à penser sinon à re-penser le couple armée et politique. D'où la question du retour des coups d'États militaires qui se pose contre les pratiques anti-démocratiques.

Ainsi, puisqu'en philosophie, selon Jasper, les questions sont plus importantes que les réponses et que chaque réponse donne lieu à de nouvelles questions, alors, ici, nous tenterons d'ouvrir des brèches analytiques de cette situation préoccupante par le questionnement. Alors, posons la question comme suit : comment les coups d'États dans leur corrélation avec la démocratie viennent-ils à être considérés comme la politique du sens et non le sens de la politique ? N'ayant pu mettre fin à l'intervention de la grande muette (une grande muette qui fait tant de bruit) dans l'univers politique, il ne serait-il pas convenable de reconnaître à l'armée un rôle d'acteur politique ? L'Armée en Afrique doit-elle encore rester muette face aux dérives totalitaires des politiques ? L'objectif, ici, vise à montrer le rôle incontournable de l'armée quand les principes fondamentaux de la démocratie sont foulés au pied. Ainsi, dans une approche phénoménologique et herméneutico-sociologique sera menée une démonstration en trois étapes dont la première se propose à une analyse métaphysique du concept de Coups d'État. La deuxième également se propose de saisir les Coups d'État comme un tournant pour la démocratie et la démon-cratie. Et la dernière se doit de démontrer que les Coups d'État doivent être considérés comme la politique du sens et non le sens de la politique.

1. Coups d'État : vers une analytique métaphysique du concept

Pour M. Heidegger (1958, p. 208), « pour bâtir un habiter, il faut d'abord le fonder ». Cette pensée inaugurale de Heidegger relative à cet intitulé, à savoir analyse métaphysique des coups d'États, invite à saisir le bien-fondé d'un tel questionné. Il s'agit, pour nous, de comprendre dans un versant profondeur ce qui sous-tend le concept de coups d'État. Pour que le concept puisse parvenir à son effectivité, il urge de quêter en direction de cette question qui, aux yeux de G. W. Leibniz (1996, p. 122), paraît essentielle dans le questionné métaphysique : « Pourquoi y-a-t-il quelque chose plutôt que rien ? » Non pas « pourquoi ceci plutôt que cela », mais pourquoi quelque chose ? » Alors pour Leibniz, rien n'arrive sans raison. Cette préoccupation de Leibniz structure tout le sens de ce qui est au-delà du visible ou ce qui sous-tend le visible. L'invitation de Leibniz ici tient tout sens, dans la mesure où, en posant cette préoccupation, il cherche à fonder en raison tout existant. Cette préoccupation renvoie que rien n'arrive sans raison. Alors, celui qui, un jour, s'étonne que les choses soient, celui-là entre en métaphysique. La métaphysique se lance ainsi dans la quête du fondement ultime de tout ce qui est. À partir de ce questionné, nous voudrions faire le parallèle avec le concept du coup d'État : « Pourquoi y-a-t-il des coups d'État et plutôt rien ? » La question, telle que posée, peut nous conduire à emprunter des chemins qui ne (nous)

mèneraient nulle part (Heidegger prosti-tué ici) dans notre tentative analytique. D'ailleurs, le propre de la pensée, n'est-ce pas, selon le philosophe allemand, les errements ? Cette question nous invite à saisir ce qui est au fondement des coups d'État.

Par ailleurs, saisir l'être du coup d'État, ce serait le comprendre à partir de son être. En effet, J. Grondin (2011, p. 44) commentant une idée-force de Heidegger, dans ce sens, assignera la même tâche à la métaphysique : « L'ontologie fondamentale doit éveiller la mémoire de l'être en vue d'accéder à la dimension originaire, a priori, de ce qui est antérieur à tout étant. » Autrement dit, l'être a le caractère de l'antérieur que l'homme, ne connaissant d'abord que l'étant, à savoir le coup d'État, a oublié son essence. L'essence, ici, consiste à son mode de déploiement montrant que tout coup d'État a toujours une raison d'être. Ainsi, tout jugement de valeur sur le coup d'État relève de l'oubli de ce qui le fonde, à savoir son essence. L'avènement du coup d'État doit se comprendre comme l'acte de se soustraire à l'oubli, lequel renferme la possibilisation de la compréhension de l'être qui fait advenir le coup d'État. De ce fait, un coup d'État est une modalité du dévoilement de l'être. En un tel sens, cette possibilisation, qui libère l'étant (coup d'état) auquel on a affaire, a toujours déjà ouvert l'étant dont il s'agit en vue de sa possibilité : l'étant disponible est ainsi d'emblée envisagé en fonction de son utilité ; de même que s'interroger sur ses « conditions de possibilité » écrit J. Grondin (2019, p. 77). De cette pensée, découle que cette possibilité fait bien sûr déjà partie de la compréhension de l'essence du coup d'État. Ainsi, comprendre un coup d'État, ontologiquement, c'est insister sur la com-préhension que ce mode d'être implique.

En outre, la compréhension du coup d'État s'effectue toujours dans un contexte de signification (propre à un pays) que Heidegger appelle une totalité de tournure. À vrai dire, la compréhension serait constitutive du *sens* à comprendre. À proprement parler, ce qui est compris, ce n'est pas vraiment le sens, mais l'étant lui-même, saisi en vue de sa possibilité dans une totalité significative. En une formule, Heidegger (1964, p. 125) dira que le sens est le « ce en vue de quoi du projet qui est structuré par la pré-acquisition, la pré-vision et la pré-saisie et à partir duquel quelque chose est compréhensible comme quelque chose ». En effet, le sens est un *existential* et non une propriété de l'étant lui-même ou quelque chose qui se trouverait derrière lui. Ainsi, s'interroger sur le sens de l'être du coup d'État, ce n'est pas s'interroger sur quelque chose de mystérieux qui se trouverait derrière l'être, mais s'interroger directement sur l'être pour autant qu'il se tienne dans sa compréhension, c'est-à-dire la compréhensibilité ou l'intelligibilité de quelque chose.

Toutefois, l'être se refuse à l'ordre de l'étant, n'est rien d'étant, est donc le rien. Le rien, ici, doit se comprendre comme quelque chose d'insaisissable. Ainsi, au sens Heideggérien du terme, l'être ne peut que se dévoiler à travers les étants. Ce refus de le (l'être) saisir serait donc un refus à toute prise, à la domination ; il serait, au sens plein et riche du terme, « événement *Ereignis* » (J. Grondin, 2019, p. 159), le sans pourquoi qui affolerait toute pensée du fondement, de la rationalité. C'est dire avec J. Grondin que ce refus serait synonyme de clairière, laquelle clairière consiste en un dévoilement. Ainsi, pour saisir un coup d'état dans son concept ontologico-métaphysique, il faut comprendre la non-occultation qui se cache derrière cet événement qui constitue son fondement. C'est pourquoi Platon, qui représente la présence des choses présentes à partir de l'aspect, a pensé l'être de la chose aussi peu que l'ont fait Aristote et tous les penseurs qui sont venus après lui. Platon a, bien plutôt, dans une vue qui a été déterminante pour les époques ultérieures, perçu toute chose présente comme l'objet de production. Au lieu d'objet, disons plus exactement « pro-venant » (M. Heidegger, 1958, p. 198). Dans « pro-venant » domine un double « pro-venir » (M. Heidegger, 1958, p. 198) : d'un côté, le provenir au sens de « tirer son origine de... » que la chose

se produise elle-même ou qu'elle soit fabriquée ; d'un autre côté, le pro-venir au sens de la venue de la chose produite, qui s'arrête et se tient dans la non-occultation des choses présentes. Tout questionné en direction des coups d'État doit nous amener à saisir ce qui les fonde véritablement ; à savoir leur essence caractérisée par leur mode de déploiement. Ainsi, il y a toute une raison métaphysique qui fonde les coups d'État. Alors, dans le vaste champ de la métaphysique, par le truchement de la philosophie de Heidegger, nous sommes parvenus à montrer que pour une meilleure saisie des coups d'état, il faut demeurer dans le dévoilement de l'être qui donne à comprendre, ontologiquement, le sens originel de celui-ci. C'est ce que la métaphysique doit mettre à jour, à savoir l'antérieur de l'étant (coup d'État).

Quand on vient à poser son regard sur ce qui fonde les coups d'État, au-delà de cette perception métaphysique, il va sans dire que, c'est lorsque ce qui fait tenir un « peuple-ensemble » ou « être-ensemble » est menacé que les coups de force militaire surviennent. Autrement dit, c'est quand l'unité ou la cohésion sociale est menacée que l'armée intervient pour maintenir cet équilibre social qui sous-tend la constitution d'un peuple. Ainsi, l'armée apparaît comme la solution contre l'émiettement partisan d'une société qui s'auto-représente comme divisée par des fractures raciales et ethniques, ainsi que par des clivages statutaires et des compétitions tribales.

On pourrait dire que ce qui fonde véritablement le coup d'état, c'est lorsque l'unité et la cohésion sociale, qui sont censées fédérer les citoyens d'une même nation, se trouvent à la croisée de chemin. C'est pourquoi, faisant le parallèle de la trilogie hégélienne caractérisée par « l'en-soi, le pour-soi, et l'en-soi pour soi » (G.W.F. Hegel, 1987, p. 174), les coups d'État demeurent une nécessité absolue quand l'unité est fragilisée. Car le coup d'État posé dans son immédiateté, en sa pure abstraction doit se déployer pour se médiatiser, pour se faire-autre, afin de parvenir à son effectivité, à sa réalité. Ici, la réalité ou l'effectivité renvoie à l'unité qui s'était fissurée. Ainsi, en chaque coup d'État, il faut voir le « travail de l'Esprit » (G.W.F. Hegel, 1965, p. 96) qui est en marche. En ce sens, l'Esprit, au sens hégélien du terme, n'est pas un être naturel, comme l'animal qui est ce qu'il est immédiatement. En effet, l'Esprit se produit lui-même, il se fait lui-même ce qu'il est. Son être n'est pas existence en repos, mais activité pure : son être est le processus absolu. Ainsi, ce processus implique que l'Esprit se différencie en moments distincts (l'en-soi, le pour-soi et l'en-soi pour soi), se livre au mouvement et changement et se laisse déterminer de diverses façons. Ce processus est aussi, essentiellement, « un processus graduel » (G. Bensussan, 2022, p. 123), et l'histoire universelle est la manifestation du processus divin, de la marche graduelle par laquelle l'Esprit connaît et réalise sa vérité. Ainsi tout ce qui est coup d'État est une étape de la manifestation de l'Esprit. L'essence de l'Esprit est de se connaître soi-même et de se réaliser. C'est ce que l'Esprit accomplit dans les moments de coup d'Etat : il se produit sous certaines formes. C'est l'une des raisons pour lesquelles après chaque coup d'État, la reconstruction de l'unité et de la re-conciliation demeurent fondamentales. Car l'Esprit ne peut pas ne pas se réaliser dans le déploiement du coup d'État.

Par ailleurs, lorsque les situations de crise politique et sociale perdurent, où peuvent aisément s'engouffrer toutes sortes de désordre ; les coups d'États apparaissent inéluctables. Dans cet élan, les coups d'État militaires jouent le rôle fondamental de fonction rédemptrice en permettant d'expier les maux qui pourraient mettre en péril « la cohabitation pacifique gage d'une grammaire de vivre-ensemble » (A. Renaut et G. Lauvau, 2020, p. 123). Pour nous résumer, disons que l'analytique métaphysique du concept nous a permis d'appréhender que tout coup d'État est subséquent à une rationalité qu'il s'agit de comprendre ontologiquement. Toutefois, le coup d'État ne

présente-il pas comme un tour-nant pour la démocratie, lorsqu'il ne s'érige pas en dictature ?

2. Coups d'État militaire : Un tour-nant entre la démocratie et la démon-cratie

Il s'agit, ici, de démontrer que les coups d'États militaires, parfois, sont vus comme un levier incontournable dans le jeu démocratique, lorsque les gouvernants confondent leurs intérêts privés au détriment de l'intérêt général. Ils servent de trait d'union entre la démocratie et la démon-cratie, à savoir un simulacre de démocratie. Entendons par la démon-cratie, cette démocratie où tous les leviers du pouvoir, dans une pluralité ethnique, appartiennent à un seul clan ou une seule ethnie. Dans ce cas d'espèce, les coups d'États deviennent un impératif, à savoir une nécessité. C'est cette raison qui pousse A. Blondy (1996), un reggae man ivoirien, dans l'un de ces titres phares intitulé *Isaac Rabin*, à dire : « Quand dans une démocratie, une seule ethnie monopolise le pouvoir ce sera la guerre civile. » Cette sonnette d'alarme d'A Blondy est une invite à pratiquer une démocratie véritable au détriment de la démon-cratie.

De fait, tentons de reposer notre question inaugurale sous cette autre forme pour espérer entrer en communion avec des analyses-remèdes. Pouvons-nous demander, pourquoi l'intervention de la grande muette (une grande muette qui fait tant de bruit) dans l'univers politique ? Il ne serait-il pas con-venable de reconnaître à cette dernière le rôle d'acteur politique ? « Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme » nous disait, déjà J. D. B. De Gaudusson (1997, p. 309-316). Un comportement anti-constitutionnel du politique modifie ipso facto l'ordre des choses. Ce comportement met en péril la démocratie. Dès lors, l'armée, fidèle au principe *pro patria pro lege agit* par voie de coup d'État (circonstances exceptionnelles) en vue de rétablir l'ordre démocratique. L'armée devient, en pareille circonstance, un acteur politique, mais au sens de gardien de la patrie. Si nous pensons ainsi, n'est-ce pas donner trop de pouvoir à l'armée de déposer les dirigeants élus ? Le recours à l'armée serait-elle la seule alternative face à un comportement anti-constitutionnel ? L'armée, en usant du coup d'État, n'adopte-elle pas un comportement anti-constitutionnel ?

Par ailleurs, le retour des coups d'États, où les hommes en armes constituent la seule alternative, s'explique entre autres par le renouvellement de l'autoritarisme et par la permanence des pratiques politiques défailtantes en dépit d'un relatif renouvellement de l'élite politique. Les démocraties électorales subissent des aménagements et manipulations de la part des présidents souhaitant se maintenir au pouvoir au-delà des limites constitutionnelles si bien que les coups d'États sont précédés de coups constitutionnels qui altèrent la confiance des citoyens envers les élites qui ont en charge la gouvernance de la chose étatique. Les coups d'État ainsi que « les tentatives sont la résultante d'une gouvernance autoritaire », (J. Ramasy, 2022, p. 8), qui inclut : l'encadrement de l'action politique des partis d'opposition dont certains membres sont harcelés ou subissent une pression de la justice ; la manipulation, le contrôle voire la censure des médias classiques et sociaux ou leur accaparement par l'élite au pouvoir. La concentration et le chevauchement des pouvoirs politiques, des ressources et rentes étatiques accaparés par un seul clan limitant la concurrence politique et économique. Alors, les coups d'États militaires s'imposent. Les coups d'États apparaissent comme une réaction face à une classe politique discréditée. Ainsi, loin de nous de faire l'apologie des coups d'États, nous essayons, comme l'indique notre approche méthodologique (phénoménologique), de décrire des faits qui ont cours sous nos tropiques.

Cependant, confier les rênes du pouvoir politiques, n'est-ce pas permettre à l'armée de restreindre les libertés individuelles ? En effet, l'expérience a montré que vivre sous un

régime militaire, est encore plus dangereux que sous un pouvoir civil. En fait, l'irruption des militaires par le canal des coups d'États sur la scène politique fragilise l'État, et pose des questions de légitimité. Mieux encore, les coups d'États à répétition peuvent faire planer le spectre d'un recul démocratique, de turbulence, voire d'une implication marquée de l'armée dans la vie politique. Comme tel, on pourrait dire qu'un pouvoir conquis par des moyens militaires représente sous notre ère un risque grave pour la paix et les progrès démocratiques dans tous les pays concernés, avec des effets de débordement potentiels et une déstabilisation plus profonde. C'est en cela que le coup d'État s'érige en démon-cratie en lieu et place d'un tour-nant démocratique.

Du reste, pour H. Bako et M. Jobbins (2022, p. 16) « la gouvernance autoritaire et accrue permanente combinée aux manipulations électorales » aboutissant à une exclusion du jeu politique de certains opposants, limitant, du coup, la concurrence démocratique qui incarne l'égalité des chances, constitue des éléments propices à l'apparition de coups d'État. Dès lors, le militaire qui perpète un coup d'État, est vu comme un salvateur qui vient remettre de l'ordre dans la conduite du pays lorsque le pouvoir civil a fait la démonstration de son incapacité à répondre aux attentes des populations. Et ce sont bien souvent ces arguments qui militent en faveur des coups d'État ; d'autant plus que les coups d'État sont appréhendés par certains comme une transversale ou un moyen pour instaurer la démocratie. Ce qui donne parfois une légitimité ou à une adhésion populaire de l'intrusion ou de l'irruption des militaires sur la scène politique. C'est ce qui fait dire à K. Dosso (2012, p. 57-85) que « la démocratie, dans ce cas de figure, est innocentée et libérée ». Libérée, en ce sens qu'elle n'est plus prise en otage par quiconque. Ainsi, l'armée se donne le devoir de viabiliser la scène politique, en favorisant la compétition saine au sein des acteurs politiques qui symbolisent le jeu démocratique. Autrement dit, avec les coups d'État, l'armée joue le rôle d'arbitre impartial, surtout dans le jeu électoral, étant donné qu'elle est par principe neutre, à savoir républicaine ; puisqu'elle est l'émanation de toutes les communautés composant l'idée de nation. En Afrique, l'expérience montre que les militaires ont toujours joué un rôle dans la conduite des États, soit dans un contexte de coup d'État, soit dans le cadre d'une élection présidentielle à laquelle ils participent en tant que civils. Dans le contexte actuel, avec des environnements sécuritaires qui se sont dégradés dans certains pays, la tentation peut être grande de penser que les militaires peuvent jouer un rôle de premier plan et qu'ils disposent des compétences et capacités pouvant sécuriser le pays, notamment dans le cas des terrorismes. Toutefois, une fois parvenus au pouvoir, les militaires instaurent par moment une dictature féroce envers le peuple si bien que cette attitude pose un problème de légitimité.

Les problèmes de gouvernance, l'hégémonie du pouvoir présidentiel sur les autres institutions incapables de jouer pleinement leurs rôles, l'aspiration des peuples à de meilleures conditions de vie, mettent davantage en lumière la crise de la démocratie. Au-delà des relations civilo-militaires comme cause des coups d'État, il faut y voir les manquements de la gouvernance dans la gestion des ressources publiques caractérisés par « les fossoyeurs de la République » (D. Parenteau, 2014, p. 39), le népotisme, la limitation de la liberté d'expression, le tripatouillage des constitutions pour les questions de troisième mandat. Dans le premier cas, cette mauvaise gouvernance sert d'éléments pour justifier la majorité des coups d'État et dans le second cas, il peut pousser les dirigeants à conserver le pouvoir pour ne pas rendre de comptes sur leur gestion. Aussi les coups d'État permettent-ils d'emprunter le chemin de la démocratie. Celui au Mali en 1991, avec la prise de pouvoir d'Amadou Toumani Touré, le laissait penser. Ce coup de force a mis fin au régime militaire contesté du général Moussa Traoré et remis le pays sur les rails de la démocratie. En dépit de tout cela en 2012, le pays a renoué avec les coups d'État, révélant des institutions corrompues avec une pseudo démocratie vide

de sens pour les citoyens. Il reste une autre dimension à appréhender qui consiste à permettre aux militaires de prendre le pouvoir avec une forme de sincérité et affichant une volonté d'améliorer les conditions de vie des populations. En revanche, l'intervention des militaires sur la scène politique laisse souvent à désirer du fait du désordre qu'ils installent. Souvent leur irruption fait du mimétisme, à savoir reproduire la même dictature que le dirigeant élu qu'elle prétendait combattre. Même si, Au Ghana, Jerry Rawlings, ancien militaire auteur de trois coups d'État après avoir été élu président, est présenté comme celui qui a su ouvrir le pays à la démocratie. L'objectif subséquent lors des coups d'État est la restauration de la démocratie et une volonté de considérer les préoccupations et les aspirations des citoyens face à des élites prédatrices. Paraphrasons R. Dussey, ministre des affaires étrangères du Togo, au cours d'une de ses allocutions sur la télévision nationale togolaise du 22 Mars 2003, affirmait que « l'Afrique est malade de ses élites » ? Le disant, pour ce diplomate, tous les maux qui gangrènent ou cancérisent la gouvernance en Afrique sont l'œuvre de certaines élites. Nous tenons pour preuve la rédaction de certaines constitutions qui est taillée sur mesure qui est également sujet de contestation. Il s'agit là du décrochage de plus en plus grand du peuple d'avec les élites au pouvoir. Alors, une « crise de confiance importante » (D. Parenteau, 2014, p. 100), affecte actuellement nos régimes politiques en Afrique, laquelle s'exprime dans le désenchantement des citoyens à l'égard de la chose publique en général et des institutions politiques en particulier. Un phénomène qui affecte en grande majorité l'exercice véritable de la démocratie : d'où les coups d'État militaires.

Au regard de notre errement sur ce point, il convient de noter que la tâche de l'armée est celle de reposer la question de l'être-ensemble au sein des États-nations, *condition sine qua non* de la vitalité démocratique. D'où les coups d'État comme la politique du sens.

3. Coups d'État militaires comme la politique du sens et non le sens de la politique

Les coups d'État deviennent la politique du sens, lorsqu'ils ne permettent pas à l'armée de demeurer éternellement acteur politique dans la gouvernance, mais plutôt permettent à la grande muette de retrouver le rôle qui est le sien, à savoir assurer la sécurité et la défense du pays. En effet, l'armée doit jouer le rôle d'arbitre impartial et être le garant de la sécurité et de l'unité nationale. Dans cette configuration, l'armée est, symboliquement, au rang de ressource clé pour l'unité et la stabilité d'un pays, une sorte de gardien de la patrie. Les coups d'État doivent conserver leur fonction anamnétique (remède) et par le fait même, libérateur. Toutefois, cette intervention de l'armée, dans tous les cas de figures, demeure anticonstitutionnelle. Aucune constitution nationale et internationale ne prévoit les coups d'États comme un moyen d'accession au pouvoir. Par conséquent, l'intervention de l'armée ne doit être le sens de la politique. Ainsi, la politique du sens se donne à comprendre comme le lieu où la démocratie s'implémente. Cette politique du sens doit permettre à l'armée de respecter les libertés individuelles des citoyens et d'instaurer la démocratie, puis retourner à sa mission première. Mieux, la politique du sens se veut le lieu où l'intervention de l'armée dans l'arène politique n'obéit qu'à une nécessité afin de protéger le citoyen de la dictature, du totalitarisme et de la tyrannie. Dans ce sens, prendre le pouvoir et s'y demeurer, voire perpétuer la dictature que le coup d'État prétend combattre, ne doit pas être le rôle d'une armée qui se veut une armée de sens et qui doit se soumettre au politique. En un mot, le rôle de l'armée n'est pas de faire la politique, mais plutôt de défendre le territoire lorsqu'il est attaqué. Même si des coups d'États à effet démocratique peuvent avoir un certain crédit aux yeux de certaines populations.

Par ailleurs, la politique du sens doit contribuer à la « dés-incorporation du Pouvoir » (A. K. Boye, 1998, p. 41) qui constitue l'essence même de la démocratie. Pour lui, la dés-incorporation signifie que le Pouvoir est conçu comme un espace non appropriable par un individu ou ni par un groupe d'individus et bien entendu tout individu peut y accéder. Il estime que c'est la condition par excellence qui permet de rendre pensable la conquête du Pouvoir par des élections et le jeu de l'alternance. Cependant, cette conception se heurte, en Afrique, à une conception « néo-patrimoniale du Pouvoir » (B. Badie, 1995, p. 23) qui se traduit par une appropriation de l'espace politique par le président qui gouverne, et par voie de conséquence par celle des ressources tant internes que externes. Ce sont ces pratiques qui n'honorent guère la démocratie que les coups d'État par principe doivent lutter.

Mieux, la conception néo-patrimoniale du Pouvoir est à l'œuvre dans beaucoup de pays africains, même dans ceux qui se parent du manteau démocratique. D'autant plus qu'elle est à l'origine de la longévité des régimes, des hommes et des femmes qui les incarnent et des blocages des processus démocratique. Mais, au fond, ils s'arrangent de sorte que le système mis en place ne remette pas fondamentalement en cause la nature du « Pouvoir monopoliste » ((A. K. Boye, 1998, p. 42) qui se laisse appréhender par la manipulation des élections, et également par la création de multiples petits partis politiques dont la plupart ne sont que des succursales du parti au pouvoir, nomination de juges incompetents et corrompus, accès limité des opposants et autres élites intellectuelles non conformistes aux médias publics. Cependant, un tel système d'organisation de la société ne peut être que nocif sur le plan de la promotion et de l'exercice de la liberté. En tout état de cause, tant que le Pouvoir n'est pas parvenu à une dés-incorporation totale, on ne saurait espérer voir émerger un régime pleinement démocratique. Alors, les coups d'État ne peuvent que surgir pour mettre fin à de telles pratiques qui est une bombe à retardement pour la cohésion sociale. C'est généralement dans cette atmosphère que les militaires prennent le pouvoir afin de restaurer la démocratie ou de sauver le pays d'un effondrement. Dans ce sens, on pourrait évoquer le coup d'État militaire comme la politique du sens. Toutefois, si le coup d'État ne participe pas à une organisation systématique de la société à effet démocratique et mettant en berne tous les projets de développement ; alors ce coup d'État doit être dénoncé et condamné. À vrai dire, relativisons qu'un coup d'État ne peut être que le résultat d'une faillite politique ou institutionnelle. En revanche, un coup d'État d'humeur, pour préserver ses intérêts sont un frein au développement, il ne doit aucunement prospérer. Ainsi, le peuple ne doit pas le percevoir comme un acte salutaire et de délivrance. Même si B. Ndiaye (2022, p. 21) souligne que « les coups d'État sont un moyen de remettre les pays sur une trajectoire démocratique ». Tout cela semble indiquer que les militaires demeurent souvent des acteurs politiques dans l'arène nationale en Afrique même s'ils enfreignent leur mission première, à savoir la sécurité des biens et des personnes. Dans un tel contexte, les coups d'État continuent d'être une des formes les plus manifestes d'action politique, mais il en existe bien d'autres. Cependant, seul le respect des règles relatives au pouvoir politique peut permettre d'éviter les coups d'États et qu'il ne peut y avoir de respect des dites règles sans cultures démocratiques.

À cela s'ajoute le fait que l'élite politique se considère comme le juge ultime du jeu démocratique et de l'intérêt national et que, par conséquent, les autres devraient leur être subordonnés. Dans une telle perspective, l'armée s'empare uniquement du pouvoir, tout simplement parce que l'élite politique l'y entraîne par son incurie ou par sa volonté de s'emparer des rentes étatiques. Devant ce spectacle, la population aspire à la parenthèse militaire, mais elle ne peut que perdurer sans réaménagement de la vie politique locale et nationale, passant de l'autoritarisme vers l'instauration d'une

gouvernance de haute qualité. Dans le même temps, le changement de la fonction militaire doit être clairement abordé avec des missions distinctes du maintien de l'ordre établi pour ne pas demeurer longtemps dans l'arène politique. En ce sens, la délimitation des frontières entre le politique et le militaire devra ainsi être plus affirmée tout comme une loyauté des militaires envers la loi constitutionnelle, qui leur défend d'être des acteurs politiques.

De plus, l'amélioration des conditions politiques et économiques, à travers une meilleure répartition des ressources, devrait réduire les risques d'instabilité et, par conséquent, les interventions militaires, et contribuer à la relance du processus de démocratisation et de la mise en place d'un régime post-autoritaire. De ce fait, les coups d'État pourraient s'engager sur la voie sûre de la politique du sens. Les coups d'État interviennent comme la politique du sens, lorsque le peuple ne se reconnaît plus dans la gouvernance de celui qui a été porté au pouvoir. Il organise des manifestations et des rassemblements souvent réprimés par les forces de l'ordre. Les coups d'État surviennent finalement pour dénouer des situations de crise et de tensions sociales ayant bien souvent causé des décès civils. La perte de « légitimité » du président élu, dont les nombreuses manifestations populaires sont le reflet, est un marqueur fort d'une crise de la démocratie. Cependant, les coups d'États ne doivent pas être le sens de la politique, dans la mesure où un coup d'État à effet démocratique doit apparaître comme un moyen d'arbitrer entre le pouvoir et le peuple, avec pour objectif de redonner rapidement le pouvoir au peuple. Toujours est-il qu'un coup d'État est un acte anti-constitutionnel même s'il est fondé en raison.

Parodions Platon en disant que, dans son architecture pyramidale de la stratification de la société, si l'armée se retrouve au milieu, il va sans dire que l'armée occupe une place de choix dans la stratification de la cité. Ici, nous commentons la stratification de la pensée platonicienne relative à l'organisation de la cité, tout en établissant un parallèle. Nous n'affirmons pas mordicus que Platon l'ait mentionné. Dans cette perspective, de notre point de vue, l'armée peut s'attribuer le rôle d'acteur politique qui sonne comme le gardien de la patrie et autres institutions. C'est pourquoi, une expression essentielle comme de notre point de vue. Disons en paraphrasant Hegel, lorsqu'il parle d'un point de vue. Alors, un point de vue dépend de là où on appréhende la pensée. Ainsi, l'armée se pose, en sa détermination, comme un acteur de maintien d'équilibre entre l'élite politique caractérisée par la classe dirigeante et les artisans qui composent le reste de la cité dans l'architectonique de la pensée de Platon. Alors, si le maintien de l'équilibre social s'effrite par la faute des élites gouvernante, il appartient à l'armée de le rétablir et tout en n'oubliant pas son rôle de rendre le pouvoir au politique auprès duquel l'armée tient sa légitimité. En effet, c'est ce à quoi l'armée doit s'évertuer à établir par le truchement des coups d'État consistant à dé-poser la classe dirigeante chaque fois qu'une crise sociale met en péril l'unité de la nation. En d'autres termes, l'armée doit jouer le rôle « de la mystique » (D. Tellier, 2011, p. 210) au sens bergsonien qui consiste à apporter sérénité et sécurité. Ainsi, « la mystique serait une individualité qui franchirait les limites assignées à l'espèce par sa matérialité, qui continuerait et prolongerait l'action divine » (H. Bergson, 2008, p. 233). La mystique bergsonienne convoquée, ici, présuppose que l'armée dans la politique sens doit prôner des valeurs qui caractérisent le jeu politique. En conséquence, tout bien considéré, l'armée doit prolonger donc l'élan vital de la société et parviendrait à ressaisir le flux même de la vie politique, lorsque celle-ci est menacée ; et en ce sens elle conduirait à une transformation progressive de la société pour s'engager sur le chemin du développement, pour retrouver l'effort créateur que manifeste la tranquillité.

Résumons pour dire que, quand l'armée ne fait pas de coups d'État pour en faire, alors elle devient un levier de la politique du sens et non le sens de la politique qui consiste

en une organisation impartiale de la société dans l'équilibre social à travers les leviers démocratiques. Un coup d'État quel que soit sa nature, qu'il soit salutaire ou libérateur est anti-constitutionnel, car les militaires n'ont pour rôle de faire la politique. De ce fait, les coups d'États ne doivent pas être considérés comme le sens de la politique. Si les militaires veulent faire la politique, qu'ils deviennent des acteurs civils.

Conclusion

Que retenir ? Il est besoin de retenir que, loin de nous d'être un fervent supporteur de des coups d'États, certains coups d'États militaires à objectif démocratique viennent mettre un terme aux régimes qui, fort de leur investiture populaire, en usent à des fins autoritaires, contraires aux fins pour lequel le pouvoir leur a été conféré. Et montrer que l'objectif des coups d'États militaires doit être le rétablissement de la démocratie malmenée ; les auteurs doivent montrer l'exemple en respectant les droits fondamentaux collectifs et individuels. À vrai dire, un coup d'État est toujours le résultat d'une faillite politique ou institutionnelle. Ainsi, l'armée se donne le devoir de viabiliser la scène politique, en favorisant la compétition saine au sein des acteurs politiques qui symbolise le jeu démocratique. Dans ce sens, dans des coups d'État, il faut saisir le versant profondeur qui les sous-tend, à savoir les modalités de ce déploiement, car les coups d'État ne sont pas une fin en soi. Il faut, de ce point de vue, saisir la rationalité qui s'y déploie pour une meilleure appréciation de ceux-ci. En revanche, pour se soustraire de ces cas de figure, il est indéniable de pratiquer la véritable démocratie sans aucune ruse, en ne narguant pas ses opposants. Au demeurant, l'alternance doit être une culture qui lutte de la longévité au pouvoir. En un tel sens, toute idée de longévité est appelée à disparaître avec cette appréciation de la chose du pouvoir. Cependant, les coups d'États ne doivent pas être le sens de la politique, dans la mesure où un coup d'État à effet démocratique doit apparaître comme un moyen d'arbitrer entre le pouvoir et le peuple, avec pour objectif de redonner rapidement le pouvoir au peuple. Toujours est-il qu'un coup d'État est un acte anti-constitutionnel même s'il est fondé en raison. Seul le respect des règles relatives au pouvoir politique peut permettre d'éviter les coups d'États et qu'il ne peut y avoir de respect des dites règles sans cultures démocratiques. Que la politique du sens soit avec les coups d'État et non le sens de la politique.

Références Bibliographiques

Ahadzi Koffi, 2002, « Les nouvelles tendances du constitutionnalisme africain : le cas des Etats d'Afrique noire francophone » in *Afrique juridique et politique*, Vol. 1 N° 2 Juill-déc, p. 35-86.

Bensussan Gérard, 2022, *Miroirs dans la nuit, lumières de Hegel*, Paris, Cerf.

Bergson Henri, 2008, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF/Quadrige.

De Gaudusson Jean Du Bois, 1997, « Le constitutionnalisme en Afrique », in *les constitutions africaines*, Bruxelles, Bruylant.

Hegel Georg Wilhelm Friedrich, 1965, *La raison dans l'Histoire*, trad. Kostas Papaioannou, Paris, 10 /18.

Hegel Georg Wilhelm Friedrich, 1987, *La phénoménologie de l'Esprit*, Tome II, trad. Jean Hyppolite, Paris, Aubier.

Grondin Jean, 2011, *Le tournant dans la pensée de Martin Heidegger*, Paris, P.U.F.

Grondin Jean, 2019, *Comprendre Heidegger, l'espoir d'une autre conception de l'être*, Hermann.

Heidegger Martin, 1958, *Essais et conférences*, trad. André Préau, Paris, Nrf Gallimard.

Renaut Alain et Lauvau Geoffroy, 2020, *La conflictualisation du monde au XXIe siècle, une approche philosophique des violences*, Paris, Jacob Odile.

Tellier Dimitri, 2011, *Apprendre à philosopher avec Bergson*, Paris, Ellipses.

Ramasy Juvence, 2022, « Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique », in *Bulletin Franco Paix*, Vol. N°1-2.

Bako Habibou, JOBBINS et NDIAYE Babacar, 2022, « « Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique », in *Bulletin Franco Paix*, Vol. N°1-2.

Dosso Karim, 2012, « Les pratiques constitutionnelles dans les pays d'Afrique noire francophone : cohérences et incohérences » dans *Revue française de droit constitutionnel*, vol.2 n°90, p.57-85. In

https://www.puf.com/Collections/Revue_francaise_de_droit_constitutionnel consulté le 22/10/2023 à 22h.

Parenteau Danic, 2014, « Le droit au coup d'état contre la démocratie » in *Frédéric Bérard, la fin de l'état de droit*, Montréal, Editions XYZ.

Boye Abd-El Kader, 1998, « De quelques problèmes et aspects importants de la démocratie dans le contexte des états d'Afrique noire », in *la démocratie principes et réalisation*, Genève, Union Interparlementaire.

Leibniz Gottfried Wilhelm, 1996, *Les principes de la nature et de la grâce monadologie*, Paris, Flammarion.